

CHAMPIONNAT RÉGIONAL FEMININ A LA JONCHERE (87)

Article 1 : Organisation

L'épreuve support du Championnat Régional de Cyclisme féminin est organisée par le club de l'Elan Cycliste d'AMBAZAC représenté par son Président, Monsieur Dominique THOUREAU, avec le soutien du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se déroulera à La Jonchère (87) le dimanche 29 juin 2025.

Article 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve étant support, elle est ouverte à toutes les licenciées FFC du Comité Nouvelle-Aquitaine et des comités extérieurs dans les catégories suivantes :

- U15/U17 filles
- U19 – Access – Open – Elite

Les championnes régionales 2024, si elles sont encore dans la catégorie, recevront le dossard 1.

Elle est inscrite au calendrier FFC.

Article 3 : Permanence

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les coureuses se fait à la permanence de départ :

- Dimanche 29 juin 2025 de 09h00 à 09h30 sous le barnum "Orpi" à proximité du car podium

Réunion des directeurs sportifs à 9h40 à la Salle des fêtes de La Jonchère

La permanence d'arrivée et le retour des dossards sont au même endroit.

Article 4 : Radio et véhicules d'assistance

La fréquence des radios vous sera communiquée le jour de l'épreuve.

Le dépannage neutre sera assuré par 2 véhicules du comité régional.

Les voitures de club sont autorisées à partir de 4 coureuses. L'ordre des voitures d'équipe sera défini lors de la réunion des directeurs sportifs.



Article 5 : Signalisation

La signalisation du parcours est matérialisée par des flèches horizontales de couleur jaune.

Article 6 : Appel des coureuses et départ

Mise en place sur la ligne de départ, rue de La Poste, à partir de 09h50. Le départ sera donné à 10h00.

Article 7 : Heures de départ et distances

Le circuit développe 6,3 kms

- 10h00 : U19, Open et Elite Dames – 11 tours soit 69,3 kms
Access Dames – 10 tours soit 63 kms
- 10h02 : U15 / U17 filles – 9 tours soit 56,7 kms

Article 8 : Ravitaillement

Pas dans le 1er et dernier tour.

Article 9 : Délais

Toute coureuse isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal, devra respecter le code de la route.

Pour être classée, toute concurrente devra finir dans un délai inférieur à 20% du temps de la vainqueur.

Article 10 : Protocole

Les coureuses suivantes sont attendues au protocole, en tenue de cycliste aux couleurs du club avec lequel elles sont engagées pour l'épreuve :

- Les 3 premières U15
- Les 3 premières U17
- Les 3 premières U19
- Les 3 premières Access
- Les 3 premières du Scratch



Article 11 : Contrôle anti-dopage

Les organisateurs se conformeront à la réglementation antidopage du règlement FFC. Le contrôle aura lieu à la salle des fêtes de La Jonchère.

Article 12 : Pénalités

Le barème des pénalités applicable est celui prévu par le règlement de la FFC.

Article 13 : Délestage des déchets

Aucun véhicule de l'échelon course, ni aucune coureuse ne peut se délester des déchets en les jetant sur la chaussée ou dans les bas-côtés sous peine d'amende.

